

Compte-rendu de l'assemblée Générale de la CJC ~ Montpellier le 14 octobre 2006

Liste des présents et représentés

Associations

38Globule, ACTA, ADDAL, ADDOC, ADIC, ADIL, ADIT, ADOC, ADOcs, ADSL, AITAP, ANCMSP, APIDoC, ASEC, ASPASIE, Association Jacques Binet, ATIR, BDT Télécom Paris, BioChim'action, Contact, D2R2, DECLIC, GTEM, LUCA, Phydoc, StaPa, X'Doc

Individuels

Sylvain Collonge et Alban Cornillet

Le quorum étant atteint, l'AG peut délibérer.

Modifications et approbation de l'ordre du jour

Après l'ajout d'un point de présentation d'Eurodoc, l'ordre du jour modifié est le suivant :

- Modifications éventuelles et validation de l'Ordre du Jour
- Historique de la Confédération et rappels sur le fonctionnement

Organisation interne

- Rappel du rôle des représentants des membres
- Inscriptions sur les listes
- Présentation de la coordination de la CJC

Les actions locales : présentation de deux associations

- Contact
- ANCMSP

Le travail collaboratif sur l'intranet, comment ça marche ?

Synthèses annuelles

- Bilan financier et vote
- Bilan Moral 2005 et vote

La campagne CNESER

- Présentation du CNESER
- Présentation du déroulement de la campagne

Comment utiliser l'arrêté relatif à la formation doctorale ?

Ateliers en parallèle

- Atelier coordination de la CJC
- Atelier actions et dynamique des associations locales : discussion, bilan et propositions.

Définition des objectifs pour 2006-2007

Renouvellement du bureau de la CJC

- Présentation des candidats au bureau
- Vote de renouvellement du bureau

Vote de l'ordre du jour

NPPPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 132

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Organisation interne

- Rappel du rôle des représentants des associations membres
- Inscriptions sur les listes internes de diffusions
- Présentation de la coordination de la CJC

Les actions locales : présentation de deux associations

Contact

Présenté par Julie Deter

Contact est une association, créée par Olivier Thaler, basée sur l'académie de Montpellier, elle regroupe 300 adhérents dont une trentaine d'actifs et bénéficie de trois salariés pour le suivi des activités et la mémoire de l'association, dont deux informaticiens pour le développement et la maintenance de l'ADUM (logiciel de gestion de l'annuaire des doctorants). Les objectifs de Contact sont de :

- faciliter la poursuite de carrière des docteurs,
- constituer un réseau de doctorants et de docteurs de l'académie,
- participer à la vie institutionnelle et politique concernant les jeunes chercheurs

Elle a notamment conçu un guide des doctorants et organisé des p'tits dèjs' biotechno, des forum emploi, etc.

ANCMSP

Présenté par Élise Cruzel

L'ANCMSP (Candidats aux métiers de la science politique) est une association nationale et disciplinaire. Créée en 1995 par des doctorants qui avaient des problèmes de recrutement (procédure, transparence, etc.), elle est présente dans les IEP et les universités. Son bureau est constitué de 15 personnes. Ses objectifs sont :

- tournés vers l'enseignement supérieur et la recherche (Assise de la Science Politique, salon des thèses, etc.)
- de veiller à la promulgation de la charte des thèses, de la charte du bon recrutement (financement, abandon des libéralités, etc.)
- d'agir pour défendre les emplois scientifiques, reconnaître le doctorat dans les conventions collectives.

Elle communique grâce à des listes de discussions, certaines comprenant 1200 inscrits et avec un journal : le « Système D ».

Le travail collaboratif sur l'intranet, comment ça marche ?

Une présentation des outils de travail collaboratif en ligne et de leurs fonctionnements a été faite. Ceci a permis d'expliquer à l'ensemble des associations membres l'utilité de l'intranet et la manière dont il fallait l'utiliser. L'initiative a été jugée utile et à renouveler régulièrement lors des réunions nationales.

Synthèses annuelles

Bilan financier et vote

Présenté par Julien Cancès (trésorier)

Le détail des frais, des remboursements et des rentrées a été présenté, le bilan financier de l'année 2005–2006 est dans l'ensemble positif.

NPPPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 132 voix

Le bilan financier est adopté à l'unanimité

Bilan Moral 2005 et vote

Présenté par Jasmin Buco (président)

Au cours de l'année 2005–2006 la CJC a avancé et prolongé ses actions sur :

- les débats préparatoires au vote et la mise en œuvre du Pacte de la recherche : la CJC a proposé des amendements aux parlementaires et a ainsi participé à l'inscription dans la loi de la reconnaissance du doctorat comme expérience professionnelle, de l'indexation de l'allocation de recherche, de la convocation des partenaires sociaux pour évoquer la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives, etc.
- une proposition de réforme de l'arrêté du 25 avril 2002 « relatif aux études doctorales » : la CJC est donc intervenue dans l'élaboration du nouvel arrêté du 7 août 2006 relatif à la « formation doctorale ». En plus de la reconnaissance du doctorat comme expérience professionnelle, cet arrêté intègre plusieurs améliorations notables (encadrement, recrutement et représentation des jeunes chercheurs, responsabilisation et auto-évaluation des écoles doctorales, etc.).
- les conditions administratives d'accueil et de séjour des jeunes chercheurs étrangers : la CJC a notamment lancé un sondage le 9 mars 2006 (actuellement 750 réponses) et rencontrée le ministère de l'intérieur.
- l'évaluation des chartes des thèses (77 chartes évaluées),
- la résorption des libéralités : la CJC a élaboré une liste recensant plus de 80 financeurs de libéralités et l'a communiqué au ministère.

Afin de concrétiser ce travail de fond, la CJC est intervenue auprès des parlementaires, du gouvernement, des syndicats et des directeurs d'écoles doctorales.

Vote du Bilan Moral :

NPPPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 132 voix

Le bilan moral est adopté à l'unanimité

La campagne CNESER

Présenté par Luc Sorel

Présentation du CNESER

Le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) est le comité représentatif des différents acteurs du milieu académique pour avis consultatif auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Il est composé de plusieurs collèges en fonction des statuts du personnel et d'un collège usagers (étudiants). La représentation des chercheurs contractuels est confuse car :

- les ATER, moniteurs ou vacataires effectuant plus de 96 heures équivalent TD dans l'année sont représentés en tant que personnels (collège B),
- les autres doctorants (allocataires, CIFRE, CFR, financés par des libéralités, non financés etc.) sont représentés en tant qu'usagers,
- les docteurs ayant un poste non permanent (post-docs) ne sont tout simplement pas représentés.

La CJC a déjà obtenu un siège au CNESER sur le collège B lors des élections de 2002, ce qui lui a permis par exemple de déposer des amendements au projet de réforme de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif aux « Études doctorales » Cf. Arrêté du 7 août 2007. Il est donc important que la CJC, aux prochaines élections du CNESER, conserve le siège qu'elle a obtenu il y a 4 ans, voire en gagne un deuxième. Ça permet en outre de représenter les chercheurs non titulaires au niveau national pour poursuivre l'amélioration du dispositif doctoral, les conditions de travail, la poursuite de carrière, etc. La CJC soutiendra et présentera alors la liste « jeunes chercheurs » aux prochaines élections CNESER.

Présentation du déroulement de la campagne

Il faut avant tout constituer une liste de 22 personnes appartenant à au moins 11 établissements différents. Le calendrier officiel est le suivant :

- affichage des listes électorales dans les établissements : 16 janvier
- possibilité de correction sur les listes (au cas où il manquerait les moniteurs ou - les ATER par exemple) : 25 janvier
- dépôt officiel des listes candidates : 29 janvier
- lancement de la campagne : janvier puis au CA de la CJC en février
- finalisation et diffusion des communiqués CJC pour la campagne CNESER : de janvier à mars
- scrutin : 20 mars
- résultats : 29 mars

La CJC doit donc finaliser sa liste et sa profession de foi, la voter avant janvier, puis faire le suivi de la campagne jusqu'en mars.

Comment utiliser l'arrêté relatif à la formation doctorale ?

Présenté par Maiwenn Corrigan

Après une présentation des avancées promulguées par l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la « formation doctorale », il a été présenté des idées pour sa mise en œuvre dans les établissements.

Les avancées principales :

- La reconnaissance du doctorat comme expérience professionnelle (Art. 1)
- Incitation à la mise en place d'un dispositif d'auto-évaluation des ED et habilitation à délivrer le doctorat : conditionnée par l'accréditation des ED (Art. 6)
- Responsabilisation des ED sur la faisabilité matérielle et financière des projets doctoraux (Art. 4)
- Responsabilisation des encadrants de projets doctoraux (limitation du nombre de doctorants par encadrant)
- Préparation de la poursuite de carrière des docteurs (Art. 4)
- Meilleure reconnaissance du rôle des doctorants dans le fonctionnement de l'ED (augmentation de leur représentation Art. 12)

Sa mise en œuvre

Il est précisé qu'une école doctorale (ED) doit mettre en œuvre des outils de pilotage pour assurer la réalisation de ces missions :

- la politique de recrutement des doctorants
- la politique d'attribution des allocations de recherche
- le dispositif de suivi du financement et de l'encadrement des projets doctoraux
- le suivi des projets professionnels et la poursuite de carrière des docteurs

L'objectif principal est le fait que les ED mettent en place une démarche d'amélioration continue par un processus itératif. C'est-à-dire, que pour chaque mission, le conseil de l'ED doit se fixer des objectifs concrets, quantifiés et réalistes, puis définir des actions à mettre en place pour atteindre ces objectifs en les associant à un délai, à un coût, à des indicateurs de mesure et à des responsables. Ensuite, il faut mettre en œuvre ses actions planifiées. Le rôle du directeur de l'ED est de coordonner et de veiller au déroulement effectif des actions. Afin de faire un suivi efficace, il s'agit de réaliser des bilans intermédiaires (ex. : réunion de conseil). En fin de période (ex. : bilan annuel, quadriennal, etc.) il est nécessaire de faire une évaluation, d'établir le taux de réalisation de chaque objectif, de les comparer par rapport aux années antérieures (taux d'amélioration), de diagnostiquer les écarts par rapport aux objectifs initiaux, de repérer les marges d'amélioration possible, de vérifier la pertinence des indicateurs. En fonction de l'évaluation, il faut définir de nouvelles actions, renforcer certaines actions, corriger certains indicateurs, revoir les objectifs, améliorer la coordination des différents services, la communication, former les gens, etc.

Ateliers en parallèle

Atelier « coord »

L'atelier « coord » avait pour but de travailler sur l'organisation interne de la CJC et de l'expliquer à des nouveaux arrivants. La coordination à rôle primordial à la CJC, c'est elle qui lui assure un fonctionnement démocratique. Son rôle consiste à assurer le lien entre les associations locales et la structure nationale de la confédération (bureau, porte-parole...), et à coordonner les actions au niveau national. L'ensemble des associations membres de la CJC constitue le Conseil d'administration, qui est souverain et à l'initiative de toute décision et position de la CJC. Le Bureau a un rôle de représentation et de gestion, dans lequel il est aidé d'une Cellule de coordination. Cette dernière doit en particulier :

- coordonner les actions de la confédération en fonction des orientations votées par le conseil d'administration et les assemblées générales;
- définir et répartir les tâches au niveau de la structure nationale (communication interne et externe, mise à jour du serveur internet, contacts extérieurs, organisation des débats internes à la confédération, modération des listes de discussion électroniques, préparation des CA et des AG...);
- veiller à la bonne circulation des informations entre les différentes associations d'une part, entre les associations et la structure nationale d'autre part;
- organiser une consultation des membres actifs de la confédération chaque fois que celle-ci doit prendre une décision ou élaborer une position.

Pour réaliser ces tâches, l'atelier a permis de réfléchir à de nouveaux outils pour un travail collaboratif efficace et de transmettre son fonctionnement à plusieurs membres.

Atelier actions et dynamique des associations locales : discussion, bilan et propositions.

Un échange s'est déroulé sur la dynamique des associations locales adhérentes à la CJC. Le but étant de saisir les fonctionnements des associations pour comprendre leur implication dans le travail collaboratif au niveau national. Cet état des lieux a permis de faire un bilan des activités locales, de saisir la manière dont la CJC pouvait densifier le réseau des associations de jeunes chercheurs et le dynamiser, pour étendre les processus d'amélioration continue des pratiques et du système de recherche français.

Définition des objectifs pour 2006–2007

L'année 2007 présente de forts enjeux électoraux. La CJC mettra donc tout en œuvre pour porter la recherche au cœur des débats, et plus particulièrement la richesse que représentent les jeunes chercheurs pour participer à la construction d'une société de la connaissance dynamique et durable.

La CJC souhaite notamment faire avancer et prolonger les actions déjà entamées concernant les conditions de travail et la rémunération des jeunes chercheurs, et entre autres la répercussion des avancées concernant l'allocation de recherche sur les autres financements, la résorption des libéralités, l'inscription du doctorat dans les conventions collectives, l'accueil administratif des chercheurs étrangers, l'application de la Charte Européenne du Chercheur et la mise en œuvre

de l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale.

En outre, la CJC désire densifier le réseau des associations de jeunes chercheurs et le dynamiser, pour étendre les processus d'amélioration continue des pratiques et du système de recherche français.

Vote des objectifs

NPPPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 132 voix

Les objectifs sont adoptés à l'unanimité

Renouvellement du bureau de la CJC

Présentation des candidats au bureau

- Présidence : Maïwenn Corrigan (D2R2)
- Vice présidence : Alexandra Naba (ADIC)
- Vice présidence : Aurélien Lamy (APIDOC)
- Vice présidence europe : Magali Ballatore (DECLIC)
- Vice présidence emploi des docteurs : Pierre Mayance (ANCMSP)
- Vice présidence chercheurs étrangers : Omar Mekmene (ATIR)
- Trésorerie : Josselin Soyer (ADDAL)
- Secrétariat : Joël Gombin (ASPASIE)

Vote de renouvellement du bureau

NPPPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 132 voix

Le bureau est adopté à l'unanimité